

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL – 8 MARS 2022**

*Pour rappel, le compte-rendu est une synthèse des décisions prises en séance*

Conseillers en exercice : 19  
Conseillers Présents : 13  
Procurations : 04

Convocation : 1<sup>er</sup> mars 2022

**L'an deux mille vingt-deux et le 8 mars** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

**Présents** : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LORD Stéphane, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

**Absent(s) excusé(s)** : Mme DEJARDIN Marie-Anne et M. LLENSE Gérard.

**Procuration(s)** :

Mme LIMOUZI Angélique donne procuration à Mme PROFFIT France.  
M. Philippe MARIN donne procuration à M. René LAVILLE.  
Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.  
Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Stéphane LORD est nommé secrétaire de séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 30 NOVEMBRE ET 21 DECEMBRE 2021
- RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE
- EAU ET ASSAINISSEMENT – MODALITE DE FACTURATION
- AFFAIRES DIVERSES

---

**PROCES-VERBAL**

Monsieur le Maire propose de voter l'approbation du procès-verbal des séances en date du 30 novembre et 21 décembre 2021.

Les procès-verbaux des séances du 30 novembre et 21 décembre 2021 ont été votés à l'unanimité.

**RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE**

Par délibération du 29 septembre 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans des domaines bien précis.

Les décisions du Maire prises depuis le dernier Conseil Municipal ont été les suivantes :

- Contrat assurance flotte automobile et responsabilité : assurance contractée auprès de GROUPAMA pour un montant total de 4 548,13 € TTC – décision du 28 décembre 2021 ;
- Contrat assurance bâtiments communaux : assurance contractée auprès de LA SMACL pour un montant total de 9 121,89 € TTC – décision du 28 décembre 2021 ;
- Contrat étude d'impact intercommunalité : cabinet d'études BST CONSULTANT pour un montant total de 500,00 € HT – décision du 1<sup>er</sup> février 2022 ;
- Demande de subvention travaux château d'eau : demande de subvention effectuée auprès du Conseil Départemental pour un montant total de travaux estimé à 7 491,59 € – décision du 20 janvier 2022 ;

- Travaux du stade – Système d’arrosage : entreprise CORNEILLA CONSTRUCTION pour un montant total de 5 877,50 € TTC – décision du 21 février 2022 ;
- Travaux du stade – Irrigation : entreprise SOCATIR pour un montant total de 15 437,20 € TTC – décision du 21 février 2022.

Guy LLAFFORGUE : est-ce que l’accès au Château d’eau a été sécurisé ?

René LAVILLE : oui une serrure 3 points a été installée et une vidéo surveillance sera très prochainement installée sur les sites du Château d’eau ainsi qu’à la station d’épuration.

#### EAU ET ASSAINISSEMENT – MODALITE DE FACTURATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°65-2020 du 5 novembre 2020 relative aux tarifs d’eau et d’assainissement définis comme suit :

	Frais Fixes	Prix
EAU	35,00 €	1,52 € / m <sup>3</sup>
ASSAINISSEMENT	35,00 €	1,41 € / m <sup>3</sup>

Cette délibération fixe également le mode de facturation en deux fois. La première correspond à 50% de la consommation N-1 et la deuxième au total de la consommation de l’année N (avec déduction de la première facture).

Après une année de facturation semestrielle, il est proposé de conserver ces modalités mais en appliquant 30% de la consommation N-1 pour la facture d’estimation (et non 50%).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité, reconduit le mode de facturation en appliquant 30% de la consommation N-1 pour la facture d’estimation.

#### AFFAIRES DIVERSES

##### Transfert Intercommunalité – Calendrier : rapporteur – Mme France PROFFIT

Rappel : délibération du 30 novembre 2011 à la majorité du Conseil municipal :

- Décision de principe pour le transfert de la Communauté de commune Roussillon Conflent, CCRC, à la Communauté urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole, PMM ;
- Engagement des démarches administratives notamment la réalisation d’une étude d’impact financier et d’organisation de personnel (=obligation réglementaire / Cf. décret).

Objectif : transfert à réaliser au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (année civile entière pour tenue des budgets et comptabilité).

En résumé, l’ensemble des services doit fonctionner au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (ramassage et traitement des ordures ménagères, distribution de l’eau potable et traitement des eaux usées, cantine, garderie, centre de loisirs, instruction des diverses demandes d’urbanisme, zone économique, ...) ce qui implique notamment d’avoir réalisé :

- Diagnostic précis des besoins communaux pour les compétences transférées de la CCRC à la commune ;
- Evaluation du montant total de la charge financière dévolue aux intercommunalité (suite au départ de la CCRC et entrée à PMM) et conséquences sur le budget communal ;
- Transfert de personnel selon les compétences ;
- Démarches administratives à réaliser en cas de marchés publics et/ou mis en place de délégation de service public et/ou conventions diverses (pour compétence non réalisée en régie avec personnel communal).

Pour commencer, le cabinet d’études BST CONSULTANT a été retenu pour réaliser l’étude d’impact. Des documents financiers ont été envoyés pour débiter le travail et ces derniers doivent rapidement contacter les services de CCRC pour obtenir les chiffres nécessaires. Pour information, la CCRC souhaite n’être en relation qu’avec le cabinet d’études comme cela a été demandé pour la commune de Corbère les Cabanes (actuellement dans la même démarche).

Rétro planning estimé : résultat de l’étude d’ici fin avril 2022 pour une délibération communale envisagée en mai 2022. Suite à cette délibération, les différentes démarches administratives pourront être poursuivies (organisations de service, conventions, marchés publics, ...) en attendant l’arrêté préfectoral et le transfert définitif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Guy LAFFORGUE : j'ai mal compris ce que vous dites car la compétence enfance jeunesse et restauration scolaire ne peut partir à PMM car ils n'en ont pas la compétence, elle sera communale.

France PROFFIT : oui effectivement, cette compétence serait communale en cas de transfert à PMM.

René LAVILLE : certaines compétences seront transférées à PMM et d'autres resteront communales mais au 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous les services devront fonctionner.

Guy LAFFORGUE : est ce qu'il sera possible d'avoir les documents ?

René LAVILLE : oui mais il reste des documents de travail.

Guy LAFFORGUE : c'est interne, on est bien d'accord et cela restera entre les élus ; ils ne seront pas diffusés.

René LAVILLE : nous venons de réaliser une réunion avec le bureau d'études et je ne vous cache pas qu'il y a une somme importante de travail administratif. Nous espérons avoir les chiffres de la CCRC assez rapidement. Enfin, j'aimerais ajouter que dans ce choix de procédure, la CCRC n'aurait pas à délibérer sur le principe de sortie de la commune de Corneilla la Rivière car la décision reste à l'échelle préfectorale.

PMM est favorable à l'entrée de notre commune, cela rentre dans une logique territoriale mais les questions financières et n'ont pas encore été abordées.

**Elections présidentielles** : le bureau de vote reste la salle de l'Espace Força Real. Il est proposé de se positionner sur les permanences à effectuer le 10 et 24 avril 2022 sur des créneaux de 2 heures sachant que le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 19h00. Des agents communaux seront présents. Un tableau vous sera prochainement envoyé.

**Séance Conseil municipal** : les budgets seront votés le 28 mars 2022.

Guy LAFFORGUE : j'avais envoyé mes absences par mail et ne pourrait certainement ne pas être présent.

René LAVILLE : cette date a été choisie en fonction des élections présidentielles et des conseils de la communauté de communes.

#### **Solidarité Ukraine** :

Stéphane LORD : La commune a mis en place une action le 26 février 2022 en répondant à l'appel de l'Association de Pézilla la Rivière « Alliance Occitanie Ukraine », association reprise par beaucoup de communes pour agir en faveur des réfugiés de l'Ukraine. La Mairie a fait office de point relais pour collecter les dons en produits sanitaires

Anne BATAILLE : nous avons envoyé des produits pharmaceutiques pour pallier aux premiers soins ainsi que des couches pour bébé mais également des vêtements ainsi que des produits d'hygiène car d'autres associations se mobilisent.

René LAVILLE : la solidarité s'est mise en place et je remercie toutes les personnes qui s'en occupent ainsi que les donateurs.

#### **Canigou Grand Site** :

Guy LAFFORGUE : on avait demandé en début de mandat la sortie de Canigou Grand Site, qu'en est-il ?

René LAVILLE : j'ai été reçu par la Présidente du Conseil Départemental et ai précisé que la cotisation à Canigou Grand Site était ajoutée à celle du SIVU Força Real, elle était surprise et n'avait pas la connaissance de ce SIVU. Par contre, j'ai appris que la Communauté de Communes Roussillon Conflent payait aussi une redevance à Canigou Grand Site et que cette dernière serait doublée cette année.

Guy LAFFORGUE : La Présidente ne t'a fait aucune proposition suite à cette entrevue ?

René LAVILLE : elle n'a fait aucune proposition, c'est statu quo.

**Travaux Eglise** : les supports du clocher sont fendus et des travaux sont estimés à un montant de 25 000,00 € TTC pour effectuer les réparations. La cloche sera à nouveau en service après la réalisation des travaux envisagés avant l'été.

Guy LAFFORGUE : comme vous avez fait venir une entreprise, qu'en est-il des désordres liés à l'humidité ?

René LAVILLE : ce problème est dû à un chéneau obstrué et l'eau se déverse sur le mur.

France PROFFIT : concernant l'église, des travaux seront réalisés sur le socle de la statue Saint Martin (en bois) suite à une estimation financière des services départementaux (participation du département).

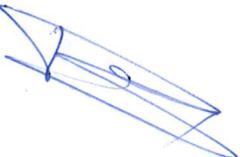
**Médiathèque** : la médiathèque est à nouveau ouverte par des bénévoles deux après-midi par semaine, le mardi de 16h00 à 18h00 et le vendredi de 15h00 à 18h00.

Guy LAFFORGUE : j'ai vu que la boulangerie était fermée, est-ce définitif ?

René LAVILLE : je pense qu'ils cherchent un repreneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et cinquante-trois minutes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LAVILLE René 	BATAILLE Anne 	LORD Stéphane 	PROFFIT France 
MARIN Philippe 	GHYS Patricia 	BALANGER Jean-François 	REDO Fabienne 
TORRENT Xavier 	LIMOUZI MICHEU Angélique 	CLOTTE Gilles 	SOLA Sylvie 
DIUMENGE Dominique 	VILA-ABARCA Alexandra 	BARRERA Roland 	LAFFORGUE Guy 
PAJOT Christine 	LLENSE Gérard 	DEJARDIN Marie-Anne 	